

324-25



HOLLANDE

FUNÉRAILLES D'UN PRINCE-CHEVALIER. — XVII^e SIÈCLE.

(PLANCHE DOUBLE.)

Nous avons emprunté l'ensemble de ces obsèques à un livre de 1651, publié à Amsterdam par N. Van Ravesteyn, dessiné par P. Post et gravé par P. Nolpe. Le stathouder Frédéric-Henri-Friso, mort à La Haye en 1647, était protestant; on ne voit donc figurer dans le cortège, ni les cierges catholiques, ni le clergé, ni les communautés religieuses qui occupaient, d'ordinaire, une si large place dans le cérémonial de ces sortes de solennités. Ce qui a fixé notre choix sur une pièce qui peut être utile, au théâtre particulièrement, c'est la partie du cérémonial de ces funérailles d'un prince-chevalier qui se rapporte à des usages appartenant en propre au moyen âge. On verra, entre autres détails, spécifiés par la nomenclature fournie par l'original, que les armes et chevaux de bataille et d'apparat étaient précédés dans ces marches funèbres par les armes, la devise et le cheval de tournoi, menés par un héraut d'armes que suivaient la cornette et le guidon des couleurs. Il fallait que cet usage fût bien ancré pour se perpétuer ainsi dans les Pays-Bas en plein XVII^e siècle. Tout porte donc à croire qu'il y a là une ordonnance de tradition ancienne qui s'observait dans tous les pays de la chrétienté; quant aux détails, les comptes rendus des contemporains pendant les XIV^e, XV^e et XVI^e siècles montrent qu'ils variaient beaucoup; ainsi, sauf les gardes portant le javelot et le mousquet renversés, on ne retrouve pas ici d'exemple des écus portés la pointe en l'air, dont parle la chronique de Jean de Troyes, aux obsèques royales qui furent faites à du Guesclin. — L'uniformité du manteau et du chapeau de deuil n'avait pas été observée aussi étroitement dans les siècles précédents. Le nombre des chevaux traînant le char funèbre était aussi variable; à l'enterrement du roi de France, Charles VII, il était de cinq; ici, il est porté à huit, etc., etc.

- 1. — Gardes.
- 2. — Domestiques.
- 3. — Tambours.
- 4. — Trompettes.
- 5. — Un héraut d'armes.
- 6. — La cornette des couleurs.

- 7. — Le guidon des couleurs.
- 8. — Heaume de tournoi avec le plumet.
- 9. — Le gorgerin de tournoi avec la devise.
- 10. — Le cheval de tournoi.
- 11. — Le grand étendard des couleurs.
- 12. — Un héraut d'armes. — Bannière.

13. — Cheval (armes de Warneston). — Bannière avec le blason.
14. — — (armes de Herstal). — Banderole avec le blason.
15. — — (armes de Grünbergen). — Banderole.
16. — — (armes de Cranendonk). — Banderole.
17. — — (armes de Gërtruy de Bergh). — Banderole.
18. — — (armes de Dietz). — Banderole.
19. — — (armes de Gravende de Leuden van Kuyck). — Banderole.
20. — — (armes de Ysseylstein). — Banderole.
21. — — (armes de Bréda). — Banderole.
22. — — (armes de Terwere). — Banderole.
23. — — (armes de Loerdmann). — Banderole.
24. — — (armes de Bueren). — Banderole.
25. — — (armes de Meurs). — Banderole.
26. — — (armes de Lingen). — Banderole.
27. — — (armes de Châlon). — Banderole.
28. — — (armes de Catsenelleboghén). — Banderole.
29. — — (armes de Wianden). — Banderole.
30. — — (armes de Dietz). — Banderole.
31. — — (armes de Nassau). — Banderole.
32. — — (armes d'Orange).
33. — Un héraut avec le blason.
34. — Le pennon des armes (ancien étendard des chevaliers).
35. — Le guidon des armes.
36. — Le cheval de bataille.
37. — Étendard aux armes du prince.
38. — Cheval d'honneur.
39. — Bannière.
40, 41, 42, 43. — Les quatre quartiers (degrés de noblesse par génération). — Leval. — Staelbergen. — Coligny. — Nassau.
44. — Le casque.
45. — L'écu aux armes pleines.
46. — Épée d'estoc.
47. — La cotte d'armes.
48. — Cheval de cérémonie.
49. — Les insignes de l'ordre de la Jarretière portés sur un coussin.
50. — L'épée.
51. — La couronne.
52. — Un héraut.
53, 54, 55. — LL. EE. le comte Maurice de Nassau.
le comte de Solms.
Mess. Van Brederode.
le comte Guillaume Kasunier, gouverneur de la Frise.
56. — Le prince de Portugal.
57. — — de Brandebourg.
58. — — Maurice de Bohême.
59. — — de Lalmond.
60. — Comte Henri de Nassau.
61. — Comte Frédéric de Nassau.
62. — L'ambassadeur de Portugal.
63. — Les représentants de la chevalerie.
64. — Députés des états généraux des Provinces-Unies.
65. — Conseillers d'État.
66. — Conseillers de la Frise.
67. — Conseillers de la Haye.
68. — Conseillers des provinces de la Hollande.
69. — Magistrats de Delft.
70. — Magistrats de la Haye.
71. — Pasteurs de Delft.
72. — Pasteurs de la Haye.
73. — Compagnies de garde civique.



HOLLAND

HOLLANDE

HOLLAND

Audet et Gavillard lith.

IMP. FERMIN DIDOT et C^{ie} PARIS

